

ABONNEMENT.
Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

Hors du Département.
Un an. 35 fr.
Six mois. 18

On s'abonne
Chez tous les Libraires
français et étrangers.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE
Religion. — Famille. — Propriété.

INSERTIONS.
Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion
des annonces, à M. Paul
GODET, imprimeur, place
du Marché-Noir.

On s'abonne
Chez tous les Libraires
français et étrangers.

EUGÈNE DE MIRECOURT,
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ADMINISTRATION.
Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

AVIS.

Ceux de nos abonnés de Saumur ou des environs, qui ont souscrit à la GALERIE CONTEMPORAINE pourront faire prendre au bureau du journal, à dater du 25 mars courant, les séries 1^{re} et 2^e (cent volumes) avec leur QUITTANCE D'ABONNEMENT pour une année. En conséquence, ils auront à solder le montant des deux premières traites, et ils ne devront payer la troisième qu'après la livraison des quarante derniers volumes.

Beaucoup de personnes nous faisant observer qu'elles ont déjà une partie des volumes de la COLLECTION, nous avons obtenu, pour nos ABONNÉS SEULS, que les exemplaires manquants leur seraient expédiés FRANCO, à raison de TRENTE-CINQ CENTIMES le volume. (Voir la liste des 140 volumes, désigner ceux qui manquent et en envoyer le prix.)

Les abonnés, non souscripteurs, à l'ECHO DE L'OUEST sont priés de verser le montant de leur abonnement dans le plus bref délai.

Pour ceux en dehors de Saumur, un mandat sur la poste est le mode le plus simple et le plus avantageux.

Dépêches et Nouvelles.

Paris, 19 mars.

Ordre a été donné d'afficher la loi sur l'Internationale dans toutes les communes de France, sous les porches d'église, dans les hôtels-de-ville, à la porte des moindres mairies et sur les places publiques. Il en sera de cette loi comme de l'annonce à son

de caisse d'une battue au loup. C'est ainsi, d'ailleurs, qu'il convient de prendre la chose.

On assurait hier, dans les couloirs de la Chambre, que la loi Victor Lefranc serait retirée.

Un journal autrichien, le *Wanderer*, déclare tenir de source authentique qu'une alliance définitive a été conclue en bonne et due forme entre l'Allemagne, l'Italie, et la Russie.

M. Gambetta va recommencer, dans le Midi, une grande tournée propagandiste.

On annonce par dépêche spéciale que le conflit Cremer-Saisset, dont nous n'avons pas cru devoir entretenir nos lecteurs, est complètement apaisé. Les deux généraux s'étaient dit ou écrit toutes sortes de choses désagréables : ils les retirent et ils s'embrassent, — allons, tant mieux !

Les obsèques de M. Cochin ont été célébrées hier, à Versailles.

M. de Rémusat enjoint expressément à notre légation de Rome de ne communiquer sous aucun prétexte avec le prince Napoléon.

19 mars, 7 h. 25 soir.

M. Mottu comparait jeudi matin devant la 7^e chambre du tribunal de police correctionnelle.

A l'église Saint-Thomas-d'Aquin, jeudi 21 mars, service pour le repos de l'âme de M. Cochin.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance de lundi 18 mars.

On a voté le budget presque sans coup férir et avec une précipitation qui sent l'approche des vacances. M. Raudot, malgré son luxe d'amendements, n'a pu réussir à entraver ce vote.

Il est vrai de dire que M. Buffet, l'homme spécial par excellence, a démolie pièce à pièce tout l'échafaudage de son collègue.

Demain mardi séance à deux heures.

Des services de bout de l'an ont été célébrés en l'honneur des généraux Clément Thomas et Lecomte, assassinés, comme on sait, rue des Rosiers, le 18 mars 1871.

ÉPHÉMÉRIDES DE LA COMMUNE.

18 MARS 1871.

Le gouvernement se décide à prendre les canons de Montmartre, menace perpétuelle qui domine Paris. Dès le matin, l'opération militaire avait réussi, mais le manège de chevaux empêche l'enlèvement des pièces.

Le comité central fait battre le rappel de ses bataillons, l'armée cède, les canons sont repris. Le général Lecomte est fait prisonnier à Montmartre, ainsi que M. Clément Thomas.

A cinq heures du soir, après avoir mûrement réfléchi et délibéré, des membres du comité central — depuis membres de la Commune — se sont fait livrer le général Lecomte, dont M. Clément Thomas a partagé le sort.

Fusillés à bout portant, ils sont tombés en braves devant leurs assassins !

C'était le début de la période communale.

SAUMUR

20 MARS.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On craignait réellement des manifestations, et la police avant-hier était sur pied, non-seulement à Paris, mais dans nos grands centres manufacturiers. Toutes les troupes étaient consignées dans les casernes.

Communeux de Belleville ou communeux de la Croix-Rousse auraient au besoin trouvé à qui répondre.

Non contente d'avoir l'œil au guet et de surveiller l'intérieur, la police a cru devoir se mettre à l'affût pour organiser une surveillance particulière à l'étranger. Plusieurs escouades d'agents ont été expédiées, qui à Genève, qui à Londres. Ces agents, dit *Paris-Journal*, ont dû assister aux meetings et aux banquets des réfugiés à l'occasion du 18 mars. Ils prendront bonne note des noms et des figures, afin de ne pas oublier les premiers et de reconnaître les seconds à l'occasion.

Les prisonniers de la Maison de justice, de Mazas, de la Roquette, des pontons, etc., doivent faire des réflexions singulièrement tristes aujourd'hui.

Il y a un an, ces messieurs étaient colonels... Ils ont fait du chemin depuis ce temps-là !

Nous saurons les faits et gestes des principaux prisonniers pendant cette journée. Des renseignements doivent nous parvenir.

A propos de prisonniers, on dément la nouvelle donnée par un correspondant belge au sujet de Rochefort. Ce correspondant annonçait que l'auteur de la *Lanterne* avait obtenu l'autorisation de collaborer au *Rappel*

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

AVANT, PENDANT ET APRÈS LA TERREUR (1)

Extraits des gazettes françaises indépendantes, publiées à l'étranger de 1788 à 1794.

(Suite.)

Nous craignons une rupture de l'assemblée des notables, avant qu'elle ait pu rien déterminer à aucun égard. Toutefois il paraît certain que le projet des ministres est de placer le Tiers-État en contre-poids à l'influence du clergé et de la noblesse.

A merveille, si le Tiers-État est honnête et s'il ne cherche pas à dépouiller Pierre pour couvrir Paul. Mais il est terriblement gâté par la philosophie moderne, — attention !

Ce n'est pas nous qui voudrions sous aucun prétexte apporter des entraves à cette liberté précieuse que tous les citoyens désirent et réclament ; néanmoins il nous est permis de trembler, quand nous voyons entièrement dépourvus de principes et de croyances la plupart des hommes qui vont régler l'avenir du pays.

Que les provinces, que les villes, que les corporations de tout genre, que les plus modestes hameaux choisissent bien !

L'année qui va finir a été mauvaise. Il y a eu partout des éléments de discorde, une propension

(1) Voir les numéros du 1er au 17 mars.

générale à secouer tout ce qui gêne. On s'est servi des classes inférieures pour amener le triomphe d'exigences, qui ne sont plus à discuter sans doute ; mais, en attendant, le peuple a reçu de pernicieux exemples. Tout cela, pesé par les hommes sages, leur donne à réfléchir. Pour comble d'inquiétude, l'hiver menace d'être rigoureux, le blé manque, la misère afflige nos villes, et les campagnes elles-mêmes, plus habituées aux privations, font entendre des plaintes. En un mot, les présages ne sont pas rassurants.

Il faut que chacun, le jour où il s'agira de poser pour la nation les bases d'une réforme politique, mette sérieusement la main sur sa conscience, avant de faire choix d'un mandataire.

La cherté du pain commence à être une véritable désolation dans Paris. On a vu, le 29 novembre, sur le quai de la Grève, une scène déchirante.

Déjà les premiers froids se faisaient sentir, et deux pauvres ouvriers, le mari et la femme, n'avaient plus à donner à leurs enfants ni nourriture, ni abri. Cédant au désespoir, ils conduisirent au bord de la rivière leur famille déguenillée et grelottante. L'un et l'autre, après avoir serré convulsivement dans leurs bras ces malheureuses créatures qui leur demandaient du pain, se précipitèrent dans les flots, avant qu'on eût pu mettre obstacle à leur projet, ni même le prévoir. On les vit reparaître, se tenant embrassés ; puis le courant du fleuve,

très-rapide à cet endroit, les entraîna sous les arches du Pont-au-Change, où le tourbillon les engloutit. Des bateliers se mirent au plus vite à leur recherche ; mais ils furent environ trente minutes sans les trouver. Ils ne ramenèrent que deux cadavres.

Nous ne saurions peindre la consternation de la foule, à la vue des cinq enfants qui poussaient des cris lamentables. Les âmes les plus dures étaient attendries, et des larmes coulaient de tous les yeux.

Quelques personnes charitables emmenèrent les orphelins. Pauvres petits ! La bienfaisance, tant prônée de nos jours, aurait pu leur conserver leurs parents ; si elle allait chercher elle-même ceux qui, n'osant demander l'aumône au coin des rues, cachent leur misère dans quelque réduit obscur, et y attendent le désespoir ou la mort.

Sachez-le, riches de ce monde, vous n'avez le droit de prendre aucun plaisir, de céder à aucune tentation du luxe, tant qu'il peut y avoir autour de vous, dans un rayon possible de recherches assidues et quotidiennes, un malheureux qui souffre, une famille sans pain. L'or que vous jetez au caprice ou à la débauche devrait se fondre au souffle de l'indignation céleste et vous retomber goutte à goutte sur le cœur !

Il est douloureux de penser qu'on prêche dans le désert.

Au milieu des horreurs d'une famine qui s'annonce par de telles scènes, en plein jour et en

pleine rue, la grande préoccupation consiste dans les spectacles.

Les Romains, parvenus aux dernières limites de la décadence, demandaient au moins du pain et les joies du cirque, *panem et circenses*. Aujourd'hui, le cirque nous est uniquement nécessaire. Tant pis si le pain manque !

On fixe au premier janvier l'ouverture du nouveau théâtre des Tuileries, où l'on aura les grands bouffons à la mode italienne, avec une troupe composée des premiers ténors et des plus habiles cantatrices de l'Europe. Sur le même théâtre, on représentera les pièces trop bonnes pour les Variétés et trop médiocres pour la Comédie-Française. — Et, à propos de la Comédie-Française, le comité vient de recevoir l'ordre formel de reprendre le comédien Larive. Alors que peut-on demander de plus, et à quoi bon s'occuper des gens qui se noient dans la Seine ?

XV

Où les États vont-ils siéger ? — Première semence de zizanie entre les trois ordres. — M. de Mirabeau et la liberté de la presse. — Un coiffeur qui se brûle la cervelle. — La philanthropie et la charité. — Raisons qui ont fait mourir de chagrin un philosophe sensible.

Janvier 1789.

Les notables proposent la ville de Soissons pour le lieu d'assemblée des États généraux.

Mais là-dessus les Parisiens se récrient et protestent. Ils assurent que la capitale est le seul lieu convenable pour une assemblée aussi imposante,

pour charmer ses loisirs. Il n'y a qu'un léger inconvénient à cette nouvelle, parfaitement inexacte du reste, c'est que Henri Rochefort ne tardera pas à quitter la France pour très-longtemps. Le navire qui doit l'emporter en Calédonie, en même temps que le citoyen Assi, est déjà en partance à Lorient.

Sa collaboration au *Rappel* ne pourrait donc être que très-courte, et l'*Indépendance* en est pour ses frais d'imagination.

On écrit de Bordeaux :

« M. l'abbé Vernhet, notre prédicateur, est un courageux apôtre de la vérité, qu'il affirme hautement et sans voile devant un immense auditoire. Les feuilles du radicalisme ont poussé des cris de fureur, et, comme vous le savez déjà, des manifestations dans l'église ont éclaté ces jours-ci à leur instigation.

« Le prédicateur, en face de l'athéisme, affirme énergiquement les droits de Dieu sur l'homme et sur la société. Il dit, avec tous les hommes de bon sens, que la liberté est là où est la vérité. Il enseigne que le chemin qui conduit à la liberté est l'autorité. Il répète, ce que le *Radical* confessait l'autre jour, que la négation de Dieu c'est la négation de l'autorité, et il ajoute que c'est la négation de la liberté. L'Église catholique veut la liberté pour tous, c'est pourquoi elle proclame les droits de Dieu; elle refuse la licence, c'est pourquoi elle combat les négations de Dieu, sous quelque forme, sous quelques masques ils se présentent.

« Tel est le sujet que traite le prédicateur. Il eut l'occasion naturelle, mardi dernier, de flétrir Voltaire et ses continuateurs, dont les noms sont souvent inconnus, mais dont les œuvres sont notoires. Aussitôt des murmures soudoyés se firent entendre. Par trois fois, sans aucune provocation, les mêmes insultes se reproduisirent. Des audacieux allèrent même jusqu'à interpeller directement l'orateur. L'auditoire n'y tint plus, et des applaudissements chaleureux répondirent désormais à chaque tentative, malgré les instances du prédicateur.

« Jeudi et vendredi les mêmes scènes se sont reproduites, avec plus ou moins d'intensité. »

C'est Bordeaux, en ce moment, qui a la spécialité du scandale.

Voici un certain abbé Junqua, digne émule de l'abbé Michaud, qui est parti du même point pour suivre la même route et culbuter dans le même fossé. Poursuivi, avec un autre prêtre, chanoine titulaire de Bordeaux, pour divers écrits insérés dans la *Tribune*, — dont un roman très-immoral entre autres, — l'abbé Junqua vient de jeter le masque et de se déclarer en révolte ouverte contre son Éminence le cardinal Donet et contre l'Église.

« L'abbé Junqua, dit l'*Univers*, entre dans les rangs des « vieux catholiques » à la

suite des Doellinger, des Hyacinthe et des Michaud. Il annonce qu'il va fonder un comité d'action relié à tous les autres comités de Paris, d'Espagne, de Suisse, d'Italie, d'Allemagne, de Russie, de Belgique, d'Angleterre et des États-Unis. Ces honteuses apostasies nous inspirent autant de dégoût que de tristesse; mais elles servent encore la cause de l'Église qu'elles délivrent de membres indignes. »

Voici des explications politiques assez curieuses, et qui pour nos départements de l'Ouest offrent un intérêt particulier.

D'après un journal du soir, « la droite modérée, fondée par M. de Falloux, n'aurait d'autre but que de grouper les monarchistes autour du duc d'Aumale et de débaucher les partisans du comte de Chambord. Bref, la droite serait furieuse, et la majorité serait moins unie que jamais. »

Or, une autre feuille autorisée, selon toute évidence, à démentir ces rumeurs, déclare catégoriquement ceci :

« M. de Falloux n'a jamais été mêlé à la formation de la droite modérée; il n'a pas su qu'elle se formait, et n'a même pas donné de conseils à ses fondateurs.

« En second lieu, la droite ne voit pas d'un mauvais œil la formation de la droite modérée, et même plusieurs légitimistes se sont fait inscrire à la questure de la nouvelle réunion.

« La droite modérée veut grouper les députés monarchiques sur le terrain de la monarchie traditionnelle légitime, sous réserve de la volonté nationale, qui sera, en tous les cas, consultée.

« Enfin la droite modérée n'a d'autre but que la fusion des deux branches de la maison de Bourbon, et elle ne soutiendrait pas davantage le comte de Chambord s'il ne groupait pas autour de lui les princes d'Orléans, qu'elle n'accepterait les princes d'Orléans si ceux-ci ne reconnaissent pas la suprématie du comte de Chambord. »

C'est vendredi prochain que M^{sr} Dupanloup doit interpeller le ministère à propos de l'ajournement des pétitions catholiques. Tout le monde est d'accord pour considérer cet ajournement comme un véritable déni de justice, comme une violation formelle du respect dû au droit de pétition. En voyant les journaux révolutionnaires triompher sans vergogne et chanter victoire, on a la preuve que le gouvernement tient beaucoup plus à les contenter qu'à donner satisfaction à la France catholique. Ces défaillances inexcusables ne le conduiront pas loin.

« Pour la première fois, depuis le 19 janvier, dit M. Weiss, dans sa chronique de ce jour, le Président a parlé vendredi *ex professo* à la Chambre. Or, il ne pouvait le faire, aux termes du décret du 31 août, art. 2, § 4, « qu'après avoir informé de son intention le président de l'Assemblée. » Le

compte-rendu du *Journal officiel* établit surabondamment que M. Thiers a négligé de remplir cette précieuse formalité. Nous n'aurions pas songé de nous-même à traverser le Président de la République pour une bagatelle aussi ridicule que le § 4 de l'art. 2 de la Constitution Rivet, et même pour cette Constitution tout entière. Mais le Président de la République présente en ce moment à l'Assemblée un projet de loi destiné à placer l'œuvre du 31 août au-dessus de toute discussion. Il nous permettra donc d'être étonné qu'il traite aussi cavalièrement des choses qu'il prétend nous faire vénérables. Nous envoyer en prison, quand nous parlons légèrement de la loi du 31 août, et la mettre lui-même dans sa poche aussitôt qu'elle le gêne : voilà ce que M. Thiers et ses amis de la gauche républicaine appellent protéger le pouvoir ! Une loi qui engage le peuple entier, excepté un seul homme : voilà ce qu'ils appellent la République ! »

Hier, dans une réunion de la gauche républicaine, M. Barthe a développé son amendement sur le projet Lefranc, insistant sur la nécessité de reproduire dans la loi le principe de la souveraineté du peuple et du suffrage universel.

La réunion a décidé qu'elle ne voterait pas le projet de loi dans les termes de la commission. La réunion s'est prononcée ensuite contre la réduction du budget de l'armée et a décidé de solliciter du gouvernement la présentation la plus prochaine possible du budget de 1873.

L'*Officiel* déclare prématurée la nouvelle que l'enquête sur la capitulation de Metz est terminée. Le conseil ne formule encore aucun avis; il doit entendre avant plusieurs personnes.

Le *Courrier de France* annonce que la Prusse s'oppose formellement à ce que des travaux de fortification soient entrepris dans les départements qu'elle a évacués en dernier lieu, ces départements pouvant être réoccupés au cas où les traités ne seraient pas exécutés.

C'est à Besançon que la difficulté vient de se produire.

On lit dans la *Shipping Gazette* d'hier :

Un télégramme de Rome porte :

« Il est certain que le prince Frédéric-Charles a fait valoir ici ses titres à la candidature du trône d'Espagne. »

Faits et propos du jour.

Entre-t-il dans la politique du gouvernement de M. Thiers de laisser insulter le clergé tous les jours que Dieu fasse par le *Radical* et par la *Constitution* ?

« GENT A SOUTANE NOIRE. — RACAILLE D'ENGEANCE NOIRE, » voilà les appellations en usage chez les journalistes sang-de-boeuf, lorsqu'ils ont à désigner les prêtres.

M. le ministre de la justice et ses procureurs ne reconnaissent-ils pas, dans ces manières de parler du clergé, un délit d'excitation très-net à la haine d'une classe de citoyens, délit qui tombe, ce me semble, sous le coup de la loi pénale ? Est-ce que par hasard l'impunité des journaux communs sert de contre-poids, — dans le système d'équilibre présidentiel, — aux rigueurs qui frappent la presse conservatrice ?

Nos frères d'Alsace sont admirables et leur clergé digne d'eux en tous points.

On écrit au *Volkstbote* de Munich, et la *Gazette de l'Allemagne du Nord* reproduit ce qui suit :

Dimanche dernier, le gouverneur prussien de Strasbourg a fait aviser le vénérable évêque Andréas par un de ses adjutants qu'il aurait à faire célébrer un office divin spécial dans son diocèse, le 22 de ce mois, à propos de l'anniversaire de la naissance du roi de Prusse. Le vieux prélat s'est opposé à cette demande, en faisant observer que si, dans les conjonctures présentes, il y avait lieu de craindre qu'à la veille du jour indiqué, toutes les églises ne devinssent la proie des flammes. La solennité religieuse sera par conséquent limitée à la garnison pour laquelle les services consacrés seront consommés dans les temples qui lui sont particulièrement affectés, et le clergé alsacien n'y apportera point son concours.

Nous n'ajoutons rien, si ce n'est qu'en présence de pareils dévouements, ceux d'entre nous qui placent l'esprit de parti au-dessus de la patrie même sont bien coupables.

On lit dans le *Constitutionnel* :

M. Ernest Picard fait à la majorité des avances significatives.

— Quand proclamez-vous la monarchie ? demandait-il hier à un député de la droite.

Et il ajoutait :

— Vue de Bruxelles, la France ressemble à une maison de fous.

Oh ! M. Picard, qui donc l'a affolée, si ce n'est vous et vos amis ?

Le *Constitutionnel* aurait pu ajouter que le mot de M. Picard n'est que la moitié du mot de M. de Bismark : « Une maison de fous habitée par des singes ! » avait dit le facétieux chancelier.

M. Picard n'est qu'à moitié le singe de M. de Bismark.

On nous communique les renseignements suivants sur Préau de Wedel, l'assassin de Chaudey, qui attend son exécution.

Préau de Wedel est parfaitement calme et dessine toute la journée.

que tout y est prêt pour le logement des députés, qu'ils seront là sous l'œil d'un public intelligent, et connaîtront mieux l'opinion générale, — que sais-je ?

Entre nous, disons-le tout bas, la raison véritable est que les hôtels, les cafés et les spectacles ont grand peur de perdre une bonne aubaine.

Il y a quelque chose de plus intéressant que tous ces débats de l'égoïsme, c'est la satisfaction réelle du roi. Malgré un rhume opiniâtre qui le fatigue, il a voulu recevoir les notables à Versailles, dans la matinée du 12 décembre, et il les a très-gracieusement félicités de leur zèle. Chacun des six bureaux a remis ensuite son procès-verbal entre les mains de M. Necker. Le ministre a daigné lui-même adresser à l'assemblée un compliment flatteur. On croit que les lettres de convocation seront prêtes avant la fin de la semaine et que les États vont être assemblés le 25 février prochain. Tant mieux ! Qu'on applique au plus vite l'appareil sur les plaies saignantes de la nation.

Mais voici déjà les disputes et les malentendus qui commencent. Il y a trois ordres, comme personnel ne l'ignore : le clergé, la noblesse et le Tiers-État. Les deux premiers craignent naturellement de voir infirmer leurs privilèges, et le troisième affiche partout des prétentions exagérées. Une foule de journaux, de livres et de brochures, au lieu d'éteindre le feu de ces discordes naissantes, soufflent dessus pour l'exciter. Beaucoup d'ambitions mes-

quines et de petites envies prennent leur essor et font rage. Nous l'avions prévu.

C'est à cela qu'il faut tout d'abord porter remède, et dès à présent il n'y a qu'un remède possible; nous l'indiquerons tout-à-l'heure.

La semaine dernière, le clergé a, le premier, formulé ses griefs. Voici maintenant la noblesse qui se plaint à son tour, dans un mémoire présenté au conseil royal par le comte d'Artois, les princes de Condé, le prince de Conti, les ducs de Bourbon et d'Enghien. M^{sr} le duc d'Orléans n'a pas jugé convenable de protester avec ces Altesses. Il veut rester populaire. Grand bien lui fasse !

Toujours est-il que le mémoire est énergique et porte nos regards sur des horizons très-sombres. En voici quelques extraits :

« Sire,

« Une révolution se prépare dans les principes du gouvernement; elle est amenée par la fermentation des esprits. Les demandes formées par les diverses provinces, villes ou corps, l'objet et le style de ces demandes, prouvent un système d'insubordination raisonnée et le mépris des lois de l'État. Tout auteur, quel qu'il puisse être, s'érige en législateur. L'art d'écrire, même dépourvu d'expérience et d'étude, semble un titre suffisant pour régler la constitution des empires. Tel est le malheureux progrès de cette effervescence, que les plus répréhensibles passent aujourd'hui pour justes et raisonnables. Qui peut dire où s'arrêteront ces

témérités ? Déjà les droits du trône sont mis en question. Bientôt on attaquera les droits de la propriété, et l'inégalité des fortunes sera présentée comme un objet de réforme, etc. »

Tout cela est grave, en effet; mais qui a causé le mal ? Nous pourrions soulever ici des récriminations terribles.

On nous envoie une anecdote toute fraîche, et qui peint les mœurs actuelles de haut en bas.

Il paraît que le privilège de ce nouveau théâtre, dont nous avons annoncé l'ouverture prochaine, était accordé au fameux coiffeur Léonard, grâce à l'intervention d'une dame du rang le plus élevé (1). L'illustre patronne avait promis au directeur de lui venir en aide pour les dépenses considérables qu'il aurait à faire; mais l'embaras des finances et le système d'économie absolue que vient d'adopter la cour ont mis obstacle à l'exercice de cette haute bienveillance, et Léonard, désespéré, n'a pas vu d'autre parti à prendre que de se brûler la cervelle, pour rompre ses engagements avec les grands bouffons.

Quelle misère que tout cela, mon Dieu, quelle misère ! Où a-t-on les yeux et où a-t-on le cœur ?

Soyez bonnes, Mesdames de la cour, soyez généreuses, c'est votre devoir; mais chassez une autre fois cette pensée inqualifiable de vouloir employer les deniers publics à la construction d'une salle de spectacle, juste au moment où l'État se trouve dans la plus étrange détresse. Un théâtre de plus à

(1) Léonard était le coiffeur de la reine.

ajouter, dans la capitale, à dix ou douze écoles de corruption qui s'y trouvent déjà, c'était vraiment bien inutile.

Et ce malheureux coiffeur qui se brûle la cervelle, parce qu'il est frustré dans cette noble et morale perspective ! On peut dire avec l'*Anti-Lucrèce* que des catastrophes de ce genre sont dignes des scènes qui les préparent :

Et Epicuræ dignissima meta Paestora !

La cherté du pain continue. On reconnaît à présent l'effet déplorable de ces sociétés philanthropiques, patronnées par les philosophes, et qui ont attiré à elles toutes les aumônes distribuées précédemment par les mains charitables et intelligentes des pasteurs : on est sûr que tout indigent, tout malade qui n'a pas quelque singularité propre à figurer dans les gazettes, c'est-à-dire une chose ou l'autre qui soit de nature à faire exalter son bienfaiteur dans un article, n'obtient absolument rien, pas un secours, pas une aumône. Les pauvres aiment encore mieux se jeter à la Seine que de se faire proclamer dans le *Mercure* ou dans le *Journal de Paris*.

Voyez-les, ces aimables philanthropes, en ce temps de famine et de douleur publique ! Ils sont tranquillement blottis au coin du feu, en robe de chambre et en pantoufles, et, s'ils en sortent, c'est pour aller braver, avec de chaudes pelisses, les rigueurs de la Comédie-Française ou de l'Opéra-Italien.

Lundi dernier, il a lavé avec beaucoup de soin, à l'encre de Chine, une guillotine de son invention, qu'il a montrée au directeur et aux employés de la prison.

Singulière idée pour un condamné à mort, qui doit être fusillé.

On lit dans le *Courrier de France* :

La poste a arrêté hier tout un ballot de circulaires adressées par M. Karl Marx aux membres de l'Internationale en France.

Elle a joliment bien fait ! et il serait trop plaisant que ce Prussien continuât librement à souffler chez nous ces ferments de discorde... Il se garde bien de les souffler chez lui. Qu'il essaie donc de prêcher ses funestes doctrines en Allemagne, ce docteur dangereux ; vous verrez comme on le laissera faire !

Avant-hier, dit le *Mémorial de la Loire*, une perquisition était opérée chez le nommé Lombard, mineur. Elle amena la découverte et la saisie de trois fusils de munition et de munitions de guerre, le tout soigneusement caché dans des fours, paillasses, etc. Mais, pendant l'opération, Lombard avait jugé prudent de se soustraire par la fuite à l'arrestation qui le menaçait.

Il paraît que la nouvelle de cette saisie a répandu la panique chez plusieurs détenteurs d'armes de guerre du quartier, car déjà quelques délinquants sont venus remettre entre les mains de l'autorité des armes qu'ils détenaient illégalement.

Le *Figaro* rapporte un joli mot de M^{re} le duc d'Aumale. Il aurait dit en parlant du *Journal des Débats* : « C'est le *Siècle* des gens délicats. »

Délicats?... n'importe ; le mot est joli.

Le *Pays* porte gaiement le deuil du citoyen Mottu, et voici l'épithète qu'il lui dédie :

« Mottu n'est plus, mais sa veuve inconsolable, la veuve *Radical*, continue son commerce. »

Un de nos peintres célèbres faisait dernièrement le portrait d'un haut personnage de la Banque. Le millionnaire n'était pas content de l'œuvre ; ces gens-là se permettent d'être difficiles.

— Je n'ai pas les paupières aussi grosses que cela, murmura-t-il en faisant la moue.

— Eh ! monsieur, répliqua le peintre, vous me dites que vous voulez des yeux de génie?... il faut bien vous les faire hors de la tête.

BOUTADE.

Au temps jadis, dans les siècles barbares, On attachait les voleurs sur les croix ; Mais à présent que les crimes sont rares, Sur les voleurs on attache les croix. (Traduit de l'italien.) ALPH. B.

Chronique de l'Ouest

ET
CHRONIQUE LOCALE

II

M. E. Bonnemère continue :

« Ils savent bien ce qu'ils font ces monarchiens (expression peu française, mais jolie. — *Monarchiens* ! la dernière syllabe a un parfum démagogique extrêmement délicat) qui se disposent à repousser d'une voix unanime la loi sur l'instruction publique obligatoire, bien qu'elle se soit faite humble et modeste, et que son auteur (cet honnête ministre 606) l'ait mutilée et châtrée (Oh !... Enfin c'est leur style) pour la mettre au niveau de leur patriotisme. Ils ont besoin que le peuple reste ignorant pour le garder dans leur maison (ici la plume a fourché, M. Bonnemère voulait écrire *reste honnête*) et le diriger à leur guise. »

Après avoir déclaré, sans le prouver, bien entendu, que « l'ignorance est la pire des servitudes » (témoin le sauvage, ignorant et libre autant qu'on peut l'être), notre judicieux philosophe ajoute :

« C'est elle (l'ignorance) qui, chez les peuples enfants, place tous les pouvoirs entre les mains du prêtre qui parle au nom de Dieu (sans y être autorisé par M. Bonnemère), multiplie les miracles, explique pour les besoins de sa cause les éclipses, les orages, les aurores boréales, les pestes, les sécheresses et les pluies persistantes, et se fait grassement payer pour apaiser la colère de l'Éternel. »

Attrapez cela, messieurs du clergé !

Voilà qui doit vous apprendre à consulter le philosophe toutes les fois que vous aurez à débiter un sermon, à descendre une chaise, à invoquer le Ciel pour un motif quelconque. Ces simagrées (j'emprunte le style-Bonnemère), vous ne les faites évidemment que pour soutirer la monnaie de ce pauvre peuple, et le philosophe du *Courrier de Saumur* le démontrera sans peine : vous êtes si riches !

Ah ! c'est un rude homme que M. Bonnemère, — marchez droit.

« Aussi, continue-t-il, les prêtres s'agitent, et ils font bien, car la liberté existe pour eux au même titre que pour tout le monde (vous êtes trop bon !). Imitons-les,

bien loin de les critiquer. Ils ouvrent des écoles, des salles de conférences, des bibliothèques populaires... (Eh ! monsieur, prenez donc garde ! Comment, ils ouvrent tout cela, et vous les accusez d'être les partisans absolus de l'ignorance ?). C'est un signe des temps qu'ils se voient forcés d'allumer leur lanterne sourde (si ce n'est qu'une lanterne sourde... mais encore est-ce une lanterne. Philosophe, mon ami, vous vous enfermez). Malgré eux il faut former une couche de lecteurs (permettez ! on dit une couche de melons et une classe de lecteurs) et d'auditeurs (vos clubs, parbleu !) qui ne se contenteront pas longtemps de cette littérature écœurante que la librairie MAME répand sur la France entière (Ah ! pauvre librairie Mame ! ce diable d'homme veut te forcer à vendre le *Catéchisme républicain*). L'Eglise prétend continuer d'élever sur ses genoux nos filles et nos petits garçons. Nous ne voulons plus qu'un prêtre romain (c'est le philosophe ici qui souligne) prépare des citoyens à la France (parce qu'il est avéré, n'est-ce pas, que les prêtres seuls, les religieux et les catholiques ont été lâches dans la guerre contre la Prusse ?) ni que des célibataires prêchent la vertu de famille dont leur serment est une négation. »

Voilà le coup de grâce !

Tirez-vous de là, messieurs du clergé, je vous en défie bien.

Quel philosophe que ce citoyen Bonnemère ! Quelle logique écrasante ! Quel esprit de démon ! Quelle puissance de verve ! On n'est plus de cette force-là depuis Voltaire et l'Encyclopédie.

Mais achevons vite.

« La croisade noire s'organise en tous lieux, opposons-lui la croisade lumineuse. (Aye !... un abat-jour !) Que l'humanité prenne pour devise la dernière parole de Goëthe mourant : « De la lumière !... de la lumière !... encore plus de lumière ! »

O ciel ! mais c'est un éblouissement !

Impossible de résister à cette splendeur d'argumentation, d'intelligence et de style.

Maintenant, monsieur le philosophe, il me semble que vous avez suffisamment étalé vos croyances personnelles. Deux mots, et je termine.

Ayez, s'il vous plaît, l'obligeance de retenir ceci et de ne plus tromper les autres en vous trompant vous-même : les monarchistes et les catholiques veulent l'instruction pour tous, mais accompagnée de ce qui

est nécessaire pour empêcher l'orgueil humain de s'exalter et de se perdre ; ils ne posent aucune limite à l'enseignement, parce qu'ils savent qu'un peu de science éloigne de la religion et que beaucoup de science y ramène. Ils ne condamnent, ils ne méprisent que ce demi-savoir impudent, fléau de notre siècle, et qui engendre les journalistes impies ; ce charlatanisme des intelligences médiocres et des cœurs corrompus, qui veut tout expliquer et se donner raison, après avoir étudié la morale dans l'Arétin et le christianisme dans Voltaire.

Si le sol tremble sous nos pas, si l'anarchie est complète, s'il y a des luites fratricides, la seule et unique cause des catastrophes qui nous ont frappés, comme de celles qui doivent nous frapper encore, est dans la tâche odieuse que s'impose la mauvaise presse.

La mauvaise presse veut apprendre à lire à l'ouvrier pour lui mettre entre les mains le code du socialisme ; elle veut lui apprendre à écrire pour lui faire signer la liste de l'Internationale.

La mauvaise presse veut l'instruction obligatoire, parce qu'elle tient à répandre jusqu'au fond de nos campagnes et dans les plus humbles demeures du peuple le venin de ses doctrines ; elle veut l'instruction laïque, parce qu'elle sait à merveille, parce qu'elle a la certitude que celle-ci ne s'appliquerait en aucune sorte à semer dans l'esprit de la jeunesse les principes chrétiens, seul contre-poison possible à l'éternel toxique de ses journaux. Elle est sûre que les maîtres, choisis et désignés par elle, auront le mot d'ordre de la révolution et de la franc-maçonnerie pour chasser le Christ de l'âme de nos enfants, pour étouffer dans son germe la croyance religieuse qu'y aurait jetée la mère chrétienne, pour empêcher le prêtre de favoriser son développement, et donner ainsi non pas des « citoyens à la France », mais des séides à l'impiété, des armes à la Commune, et des torches au pètrole.

E. DE M.

Dans la nuit du 11 au 12 mars, une somme de 90 fr. a été volée au sieur Raguin, domestique à Longué, dans le lit même où il était couché.

Il y a quatre mois, le sieur Gaudin (Louis), cultivateur à Juigné-sur-Loire, conduisait sa femme à sa dernière demeure ; depuis

Heureusement la charité chrétienne est là pour secourir ceux qu'ils abandonnent.

M. Desbois de Rochefort, curé de Saint-André-des-Arts, invite par la voie de la publicité toutes les personnes de sa paroisse, qui connaissent de pauvres familles honteuses, à lui en donner directement avis.

Comme le journal, avant de publier l'annonce, a cru devoir le prévenir des suites qu'une telle mesure allait avoir pour sa tranquillité personnelle :

« Je n'ignore pas, répond M. Desbois de Rochefort, au milieu de quelle multitude d'infortunés cette annonce va me placer ; mais l'expérience m'a depuis longtemps appris qu'au temps des grandes misères, il faut songer d'abord à tranquilliser le pauvre. La confiance qu'on parvient à lui inspirer est déjà un soulagement à sa souffrance. Tous les pauvres honnêtes n'arrivent pas en un jour à un extrême besoin. Dès que le fléau se montre, l'essentiel est de leur faire savoir que, s'il persévère, des secours sont préparés pour eux. Quel accroissement à la douleur d'un père de famille, si, en se levant, il ignore où il trouvera du pain pour la journée ! Je suis d'accord avec plusieurs boulangers intelligents de ma paroisse, et je les autorise à fournir gratis du pain à ceux qu'ils sauront être dans l'impossibilité de le payer. Les boulangers connaissent mieux que personne l'extrême degré de misère de certaines familles de leur quartier.

Publiez donc l'avis que je vous adresse, il n'est pas trop tôt : depuis huit jours la rivière est prise, et les quatre livres de pain sont à treize sous et demi (1). Je crois que le grand art de faire du bien consiste principalement à rechercher ceux qui en ont besoin. Il ne faut pas craindre l'approche du pauvre. »

Maintenant, voulez-vous mettre en regard de ce charitable langage les notes que publie la société philanthropique ? Écoutez !

Son secrétaire déclare, par l'organe du *Journal de Paris* (voir le numéro 5), que les aumônes qu'elle distribue sont réglées de la manière suivante :

« 1° Un vieillard, pour être assisté, doit avoir quatre-vingts ans révolus.

« 2° Les femmes enceintes n'obtiennent de secours que si elles ont cinq enfants vivants, sans compter celui qu'elles portent.

« 3° Il faut que les veufs ou veuves, aient six enfants, — que les pères de nombreuses familles en aient dix, — et que les ouvriers estropiés et invalides en aient quatre (2). »

Attendez, pourtant ! ne condamnez pas trop vite

(1) Somme très-forte pour l'époque.

(2) Ces détails devaient être connus du poète qui s'est écrié de nos jours :

« Délivrez-nous, Seigneur, de la philanthropie, Et rendez-nous la charité ! »

ces bons philanthropes. Par une grâce spéciale, et eu égard à la grande misère qui désole Paris à l'heure qu'il est, « l'âge des vieillards vient d'être abaissé à soixante-quinze ans, et les femmes enceintes ne devront plus être affligées que de quatre enfants vivants. »

Donc, voilà qui est dit. Si vous avez froid, ou si vous avez faim, tâchez d'avoir soixante-quinze ans sonnés, ou quatre enfants vivants, sinon point de philanthropie pour vous.

O comédiens ! quand donc ce pauvre peuple vous jugera-t-il mieux ?

Si nos lecteurs ne connaissent pas M. Jean-Baptiste Mercier Dupaty, voici une excellente occasion pour eux de lier connaissance avec ce philosophe plein de cœur et de sensibilité.

M. Mercier Dupaty, avocat-général au parlement de Bordeaux, a publié sous ce titre : *Mémoire pour trois hommes condamnés à la roue*, un nouveau système judiciaire qui ne tendrait à rien moins qu'à assurer aux scélérats une impunité universelle.

C'est à propos de trois assassins, placés à Châlons sous le coup d'une sentence capitale, qu'il a cru devoir composer ce beau livre.

Le gouvernement n'a pas fait droit à sa requête, et plusieurs critiques ont même sévèrement blâmé l'ouvrage.

« Défiez-vous, a dit un publiciste, de ces écrivains sensibles, qui regardent avec indifférence

l'assassinat de l'honnête homme, et remplissent de clameurs les tribunaux, pour arracher au supplice les scélérats qui ont commis le crime ! Ces écrivains exaltent par de honteux paradoxes le prix de la vie humaine, et veulent sauver le coupable, en renversant la base sur laquelle repose la sûreté et le bonheur de tous. »

M. Dupaty, voyant rejeter son système, est devenu sérieusement malade de chagrin. Pour se guérir, il essaya d'un voyage à Rome.

Hélas ! ce voyage n'a fait qu'accroître ses douleurs, et il a publié des *Lettres sur l'Italie* vraiment navrantes. Il a vu (jugez de sa désolation !) « les lieux autrefois habités par de tendres amantes, par Lesbie, par Cinthie, etc., maintenant souillés par des prêtres. » — Il a vu (comprenez son désespoir !) « le vieux Panthéon désert. Les dieux en sont chassés. » — Il a vu (quel spectacle pour un philosophe !) « les populations se prosterner devant la Vierge, à l'endroit même où l'on adorait Vénus, et un Dieu sur une croix a pris la place d'un dieu la foudre à la main. »

Pauvre monsieur Dupaty ! La sensibilité de son âme ne devait pas résister plus longtemps à de pareils chagrins.

Il est mort. Tous nos philosophes pleurent sur sa tombe, et ils font l'éloge des *Lettres sur l'Italie*, œuvre d'autant plus admirable, à leur point de vue, qu'elle accumule contre Dieu et contre son Christ l'extravagance, le mensonge et la haine.

(La suite à demain.)

cette époque, il paraissait en proie à un profond chagrin. Le 12, ses voisins ne le voyant pas sortir de chez lui, y pénétrèrent et le trouvèrent pendu à un soliveau, dans sa boulangerie.

On lit dans le *Journal de la Vienne*, publié à Poitiers :

Un échafaudage s'élève en ce moment près de l'échelle du Palais pour des réparations que l'on exécute au monument.

Hier, un nommé Jarasson, maçon, demeurant à Meigné, passait sous cet échafaudage, malgré la défense qui en avait été faite.

Il a été renversé par la chute d'une poutre et a reçu à la tête des blessures qui mettent sa vie en danger.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, en exécution de la circulaire de M. le Préfet, du 15 janvier dernier, a l'honneur d'inviter MM. les membres de la Légion - d'Honneur et les décorés de la médaille militaire et des ordres étrangers, à se présenter immédiatement à la Mairie, porteurs de leurs brevets ou de leurs titres de nomination, afin de fournir les renseignements nécessaires à la reconstitution des matricules de la Légion-d'Honneur, de la médaille militaire et des ordres étrangers, détruits par l'incendie du palais de la Grande-Chancellerie.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 6 février 1872.
BODIN.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses concitoyens l'article 4^{er} de l'arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, en date du 18 janvier 1872, ainsi conçu :

« Les propriétaires, fermiers et autres personnes faisant valoir leurs propres héritages ou ceux d'autrui, échenilleront ou feront écheniller, avant le 15 mars prochain, les arbres, haies, buissons, etc., plantés sur les terrains qu'ils exploitent. »

Il invite, en conséquence, les personnes qui ne se seraient pas encore conformées à cet arrêté, à vouloir bien le faire avant l'époque ci-dessus.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 6 février 1872.

Le Maire, BODIN.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Dans tous les cas de gripes, rhumes de poitrine et bronchites, on ne saurait trop recommander une préparation dont l'efficacité est consacrée par soixante ans d'expérience; que les *Chomel*, les *Louis*, les *Récamier* et les célèbres médecins de Paris recommandent dans leur clinique et leurs ouvrages, nous voulons parler du sirop de *Pierre Lamouroux* qui n'a pu être encore détrôné par les nombreuses imitations que son succès a fait éclore. Le soulagement, est immédiat et la guérison complète en quelques jours. — Dans toutes les pharmacies.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 MARS 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	56 75	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	915	5	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	251 25	»	1 25
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	79 25	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	630	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	180	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	70 80	»	»	Crédit mobilier	215	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	510	»	2 50
5 % Emprunt	88 85	»	»	Crédit foncier d'Autriche	»	»	»	Société autrichienne, j. janv.	965	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	440	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	440	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	213 75	»	1 25	Est, jouissance nov.	510	»	»	Orléans	296	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	377 25	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	895	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	289	»	»
— 1865, 4 %	436 25	»	»	Midi, jouissance juillet	610	»	»	Est	284	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	270	»	»	Nord, jouissance juillet	970	»	12 50	Nord	303	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	252	»	»	Orléans, jouissance octobre.	880	»	»	Ouest	288	»	»
libéré	251 25	»	25	Ouest, jouissance juillet, 65.	512 50	»	»	Midi	288	»	»
Banque de France, j. juillet.	3640	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes	288 25	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	690	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	710	»	»	Vendée	265	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	510	»	»	Société Immobilière, j. janv.	45	1 25	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	345	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 6 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — omnibus.	
4 — 44 — — soir, —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

Etudes de M^{rs} CHEDEAU et de M^{rs} BEAUREPAIRE, avoués à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

Aux enchères publiques,

DE

BIENS IMMEUBLES

SITUÉS

Dans les communes de Noitierre, Massais et Mauzé, arrondissement de Bressuire, département des Deux-Sèvres,

Dans la commune du Champ, arrondissement d'Angers,

Et dans la commune de Tigné, arrondissement de Saumur,

Dépendant de la faillite de René-Pierre Chupin, chauxfourneur à Tigné.

L'adjudication aura lieu à la barre du Tribunal civil séant à Saumur à l'audience du samedi 13 avril 1872, à midi.

La vente est poursuivie en vertu de trois jugements rendus par le tribunal civil de Saumur, les 14 octobre 1871, 6 janvier 1872 et 2 mars, même année;

A la requête de M. Saturnin Poulet, avoué, demeurant à Saumur, en qualité de syndic de la faillite du sieur René-Pierre Chupin, ancien chauxfourneur à Tigné, pour lequel est constitué M^r Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

En présence de :
1^o Ledit sieur Chupin, ancien chauxfourneur à Tigné, demeurant maintenant à Fontevault, et de la dame Marie-Céleste Marcheton, épouse dudit sieur Chupin, de lui assistée et autorisée, tous deux ayant constitué M^r Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

2^o M. Joseph Martineau, propriétaire, demeurant à Gonnord, ayant pour avoué constitué M^r Beaurepaire, avoué, demeurant à Saumur.

DÉSIGNATION DES BIENS.

§ 1^{er}. — Biens situés dans l'arrondissement de Bressuire.

PREMIER LOT.

Une ferme, dite la Roche-Gilbert, située en la commune de Noitierre, arrondissement de Bressuire, département des Deux-Sèvres, comprenant une maison pour le fermier, bâtiments d'exploitation, fournil, cour, jardin, terres labourables, prés, le tout d'une contenance de dix-huit hectares quatre ares, compris au plan cadastral sous les numéros 350, 351, 348, 349, 352, 189, 275 et 367 de la section D, 85 de la section B et 349 de la section D.

Cette métairie sera vendue avec

ses circonstances et dépendances et tout ce qui en peut dépendre.

Elle sera vendue sur la mise à prix de quinze mille francs, ci 15,000 fr.

DEUXIÈME LOT.

La métairie du Mesnil, située en la commune de Massais et en la commune de Mauzé, arrondissement de Bressuire, département des Deux-Sèvres, d'une contenance d'environ dix-sept hectares, comprenant une maison d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, servitudes, pressoir, terres, vignes et prés, compris au plan cadastral de la commune de Massais, sous les numéros 403, 402, 409, 410, 397, 398, 397 bis, 397 ter, 397 quater, 397 cinq, 397 six, 419, 416, 468, 400 et autres numéros de la section C, et 720 et autres numéros de la section D.

Ladite métairie sera vendue avec toutes ses circonstances et dépendances et tout ce qui peut en dépendre, sur la mise à prix de quatorze mille francs, ci 14,000

§ 2. — Biens situés dans l'arrondissement d'Angers.

TROISIÈME LOT.

1^o Trois ares trente centiares de vignes, dans les Mériandes, commune du Champ, arrondissement d'Angers, département de Maine-et-Loire, portés au plan cadastral sous le numéro 309 de la section A; — 2^o cinq ares quarante centiares de vignes, dans le même clos, porté au plan cadastral sous le numéro 907 de la section A; — 3^o trois ares environ, aussi dans les Mériandes; — ce lot mis à prix à trois cents francs, ci 300

QUATRIÈME LOT.

La moitié indivise dans environ trente ares de terre et vignes, situés à la Bougrie, en ladite commune du Champ; — cette moitié mise à prix à trois cents francs, ci 300

§ 3. — Biens situés dans l'arrondissement de Saumur.

CINQUIÈME LOT.

Une vigne, située au Poteau, commune de Tigné.

A reporter. 29,600

Report. 29,600

gné, arrondissement de Saumur, contenant environ vingt-deux ares, joignant au levant un chemin, au midi M. Turpault, au couchant Brouard, au nord M^{rs} Brouard; mis à prix à deux cents francs, ci 200

SIXIÈME LOT.

Environ huit ares de terrain calcaire en carrière, situé en ladite commune de Tigné, joignant au levant et au midi Jaudoin, au couchant Taillé, au nord un chemin; mis à prix à cinquante francs, ci 50

Total des mises à prix : vingt-neuf mille huit cent cinquante francs, ci 29 850 fr.

Le cahier de charges est déposé au greffe du tribunal civil de Saumur.

S'adresser, pour avoir des renseignements :

A M^r POULET, avoué à Saumur, syndic de la faillite Chupin ;
Et à M^{rs} CHEDEAU et BEAUREPAIRE, avoués à Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué poursuivant, soussigné, le 15 mars 1872.

Signé : CHEDEAU.

Enregistré à Saumur le 15 mars 1872, n^o 141, c^o 5. Reçu un franc quatre-vingts centimes. (161)

Signé : ROBERT.

Etude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

A l'angle de la Grand Rue et de la rue du Préche.

S'adresser audit notaire, à M. HANQUETIN, rue Saint-Nicolas, et à M. ALLORY HANQUETIN, rue du Puits-Neuf. (404)

MAISONS

A VENDRE OU A LOUER.
Une maison avec écurie, remise, cour et jardin, rue du Pavillon, 7.
Une autre maison, au Pont-Fouchar, avec beau jardin.

S'adresser à M^{rs} TESSIÉ. (98)

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS au 1^{er}, avec cave et grenier.

S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant rue de la Petite-Bilange. (144)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins. S'adresser à M. FORGE. (98)

M^r MÉHOUS, notaire à Saumur, demande un petit clerc. (158)

M^r LEGUAY, notaire à Beaufort-en-Vallée, demande un Clerc capable de faire le courant d'une étude. (89)

La Compagnie d'assurances contre l'Incendie,

LA PATERNELLE

demande un représentant pour l'arrondissement de Saumur.

Fortes remises. — Bénéfices assurés sur de nombreuses affaires déjà faites dans l'arrondissement.

Ecrire à M. R. TURLAIS, directeur particulier de la Paternelle, boulevard des Pommiers, 1, à Angers.

HOTEL D'ANJOU.

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (398)

A SAINT-MAURICE

MAISON DE TEINTURES ET D'IMPRESSIONS

Place de Beaune et rue du Commerce, N^o 4, TOURS.

(INDRE-ET-LOIRE).

M. CHESNEAU-DELAGE informe que ses spécialités particulières sont :

- Les teintures au teneur, en toutes nuances;
- Les impressions sur soierie, laine et coton, en toutes couleurs. Cet article se fait avec une grande baisse de prix.
- Les teintures ou réserves des cachemires des Indes et cachemires français;
- La teinture des robes et le remoiage antique et français;
- Les teintures-lumières pour soirées;
- Les teintures en toutes nuances et le blanchissage des plumes;
- Les nettoyages à sec. — Envoi d'échantillons. (147)

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires, Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.

Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.